



CONCOURS D'ÉTÉ DE POÉSIE 2026 OUVERT A TOUS

Atelier d'Écriture du FOYER RURAL de Plougasnou

Règlement

Article 1 Le fait de concourir implique l'acceptation de ce règlement. Le non-respect de celui-ci entraîne l'élimination du participant.

Le thème du concours est « **PASSAGE(S)** ».

Article 2 Ce concours est ouvert à toutes et à tous, sans limite d'âge. Toutefois, les membres du jury ne peuvent concourir. La participation au concours est entièrement gratuite.

Article 3 Les poèmes comporteront **un minimum de douze lignes et un maximum de trente** pour les jeunes et adultes. Les enfants pourront produire des textes inférieurs à douze lignes. Toute œuvre ne respectant pas ces limites ne sera pas examinée par le jury.

Tous les genres de poésie sont admis, y compris slam, chansons, comptines, vers libres, poème en prose.

Le français sera obligatoirement la langue de composition.

Article 4 Les participants seront répartis en trois catégories :

1. **Adultes (16 ans et plus)**
2. **Jeunes (collégiens et lycéens : de 11 à 16 ans)**
3. **Enfants (jusqu'à 10 ans)**

Dans chaque catégorie, un 1er prix ainsi qu'un « coup de cœur » du jury seront attribués sous la forme d'ouvrages de poésie de qualité et d'éditions rares.

Article 5 Les œuvres seront dactylographiées et fournies sous forme d'un **fichier PDF, police Times new roman format 12, ou très lisiblement manuscrites.**

Afin de préserver l'anonymat, aucune mention de nom ou de pseudonyme ne devra être portée sur les poèmes. Pour les catégories « enfants » et « jeunes » l'âge sera précisé. Chaque participant indiquera - exclusivement dans le corps du mail/sur feuille libre pour les textes envoyés ou déposés : son nom, prénom, (date de naissance) sa catégorie du concours, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques.

Article 6 Les textes sont à adresser à concoursploug@laposte.net ou à déposer dans la boîte aux lettres dédiée à cet effet à l'**Office du tourisme de Plougasnou**.

Article 7 Le candidat s'engage à garantir l'originalité de l'œuvre qu'il présente ; tout **recours à l'Intelligence Artificielle entraînera l'annulation de la participation, faisons confiance à l'humain !**

Article 8 Chaque concurrent **envoie un seul poème** précédé d'un titre. Au-delà de ce nombre, les textes ne seront pas retenus. **Le concours sera ouvert le samedi 13 juin et la date limite d'envoi est fixée au samedi 22 août 2026 inclus.**

Article 9 Les candidats, par leur participation au concours, acceptent :

- L'exposition de leur(s) texte(s) avec leur nom et prénom ou nom d'artiste ou la mention « anonyme » à la médiathèque et à la mairie durant deux mois minimums.
- La lecture en public des poèmes par eux-mêmes, par une personne de leur choix ou par un lecteur professionnel.
- La publication éventuelle de leur poème signé avec leur nom et prénom ou leur nom d'artiste ou la mention « anonyme » sur le site internet de la mairie, celui du Foyer Rural ainsi que sur sa page Facebook. Le poète devra le préciser lors de l'envoi de son poème. En cas de non choix, les nom et prénom seront choisis pour signer le texte.

Article 10 Les délibérations du jury restent secrètes et ses décisions sont sans appel : les poèmes leur seront présentés de manière anonyme.

Article 11 Les lauréats de chaque catégorie se verront offrir un prix qui sera remis **le samedi 10 octobre 2026 de 16h à 18h** à la médiathèque (ou à la petite salle municipale) de Plougasnou après lecture des poèmes.

Les lauréats qui ne pourront être présents à la remise des prix devront retirer leur lot auprès du Foyer Rural de Plougasnou munis d'une pièce d'identité, dans les deux mois suivant la remise.

Tous les participants, membres du Foyer Rural et Plougasnistes seront conviés à cet événement autour d'un verre de l'amitié.